



Mairie d'Ussel
République Française

ATTESTATION D’AFFICHAGE

Commune d'Ussel – Communes Associées de Saint-Dezéry et de La Tourette

Monsieur Le Maire certifie que l'arrêté numéro A20160414-103 relatif aux mesures de concertation du public relatif à la modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Ussel et des communes associées de La Tourette et de Saint-Dezéry a été affiché en mairie à compter du 15 avril 2016.

A Ussel, le 15 avril 2016

Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze



Christophe ARFEUILLERE